

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1951

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 25 de Mme Corneloup

ARTICLE 10

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« la caisse d'allocations familiales »,

les mots :

« l'organisme débiteur de prestations familiales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel